



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-290

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

74_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie / Pôle pilotage et ressources

74-2022-09-01-00029 - DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté 2022-0046 portant mise à jour des délégations spéciales pour les missions rattachées (2 pages)	Page 3
74-2022-09-01-00030 - DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté 2022-0047 portant délégation de signature au directeur du pôle ressources et service usager (2 pages)	Page 6
74-2022-09-01-00031 - DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté 2022-0048 portant délégation de signature au directeur du pôle animation du réseau (2 pages)	Page 9
74-2022-09-01-00032 - DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté 2022-0049 portant délégation de signature au directeur du pôle état et expertise fiscale (2 pages)	Page 12
74-2022-09-01-00033 - DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté 2022-0050 portant désignation du délégué à la commission de surendettement (1 page)	Page 15

74_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Savoie

74-2022-09-01-00029

DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté
2022-0046 portant mise à jour des délégations
spéciales pour les missions rattachées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE**
18 rue de la gare
BP 330
74 008 Annecy cedex

Annecy, le 1^{er} septembre 2022

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Haute-Savoie ;

Vu le décret du 12 août 2022 portant nomination de Mme Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale Risques et Audit :

M. **Cyril MALOINE**, administrateur des Finances publiques, responsable de mission.

Mme **Christelle FOURDRINIER**, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour les actes relatifs à l'activité du contrôle de qualité comptable.

Mmes **Claire LAUNAY**, **Cécile ALBET**, **Marine LE TISSIER** et **Virginie PROUVEUR**, inspectrices principales des Finances publiques et, Ms **Nicolas BERNARD**, **Bertrand CHARPIN** et **Bertrand FARAUT**, inspecteurs principaux des Finances publiques reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmission de documents, attestations et déclarations relatives à la mission départementale d'audit.

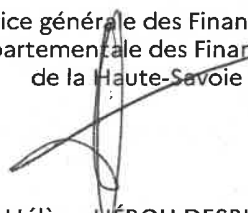
2. Pour la mission « cabinet et communication » :

Mme **Eléonore DURAFFOURG**, contrôlease des Finances publiques, responsable de mission.

Article 2 : la présente décision abroge la décision n° 2022-0004 du 3 janvier 2022.

Article 3 : la présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques
de la Haute-Savoie



Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES

74_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Savoie

74-2022-09-01-00030

DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté
2022-0047 portant délégation de signature au
directeur du pôle ressources et service usager

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE**
18 rue de la gare
BP 330
74 008 Annecy cedex

Annecy, le 1^{er} septembre 2022

Décision de délégation de signature au directeur du pôle ressources et service usager

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 12 août 2022 portant nomination de Mme Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

M. Dominique PONSARD, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle ressources et service usager.

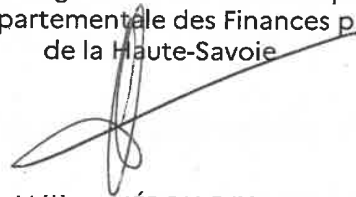
Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques
de la Haute-Savoie



Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES

74_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Savoie

74-2022-09-01-00031

DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté
2022-0048 portant délégation de signature au
directeur du pôle animation du réseau



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE**
18 rue de la gare
BP 330
74 008 Annecy cedex

Annecy, le 1^{er} septembre 2022

Décision de délégation générale de signature au directeur du pôle Animation du réseau

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 12 août 2022 portant nomination de Mme Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Claude MOLLARD, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle Animation du réseau.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques
de la Haute-Savoie



Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES

74_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Savoie

74-2022-09-01-00032

DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté
2022-0049 portant délégation de signature au
directeur du pôle état et expertise fiscale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE**
18 rue de la gare
BP 330
74 008 Annecy cedex

Annecy, le 1^{er} septembre 2022

Décision de délégation générale de signature au directeur du pôle Etat et expertise fiscale

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 12 août 2022 portant nomination de Mme Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

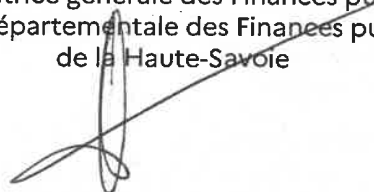
M. Marc MESA, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle Etat et expertise fiscale.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2022. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques
de la Haute-Savoie



Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES

74_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Haute-Savoie

74-2022-09-01-00033

DDFIP/Pôle ressources et service usager/arrêté
2022-0050 portant désignation du délégué à la
commission de surendettement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE**
18 rue de la gare
BP 330
74 008 Annecy cedex

Annecy, le 1^{er} septembre 2022

**Désignation du délégué
de la directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie
à la commission de surendettement du département de la Haute-Savoie**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 711-1 à L. 711-12 et R. 711-1 à R. 711-6.

Vu la circulaire du 1^{er} avril 2021 relative aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Vu le décret du 12 août 2022 portant nomination de Mme Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Décide :

M. Claude MOLLARD, administrateur des Finances publiques, est désigné comme délégué pour représenter l'administratrice générale des Finances publiques, directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie, conformément aux dispositions des articles R. 711-1 à R. 711-6 du code de la consommation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MOLLARD, cette fonction sera exercée par M. Laurent BARBIER, administrateur des Finances publiques adjoint ou Mme Nadine FELICI, inspectrice principale des Finances publiques.

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques
de la Haute-Savoie

Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES